



DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Les Acteurs de la Compétence a adopté et publié la Charte de Déontologie (dont une copie figure en Annexe 1) afin de promouvoir une offre de formation professionnelle de qualité vis-à-vis des titulaires d'un compte personnel de formation (CPF).

Dans le cadre de la lutte contre la fraude et le détournement de fonds publics du compte personnel de formation (CPF), je souhaite affirmer l'engagement sans faille de l'établissement que je représente aux côtés d'ETS Global et du secteur de la formation professionnelle pour soutenir la Charte de Déontologie.

Par la présente, je soussigné K. REBOUR, représentant légal de la [société/association] ENGLISH APART, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BREST, sous le numéro 349 871 954 00021 sise 8, RUE JEAN LE GALL, 29200 BREST (la « **Société** »), titulaire du contrat n° 35525 conclu avec ETS Global le 1/10/2021, déclare sur l'honneur que la Société :

- Adhère à la Charte de Déontologie (figurant en annexe 1) ;
- Respecte la Charte de Déontologie (figurant en annexe 1) et s'engage à la respecter ;
- S'engage à mettre à la disposition d'ETS Global, au moins une (1) fois par an, toute information raisonnablement demandée par ETS Global et permettant de vérifier mon respect de la Charte de Déontologie ; et
- Reconnaît et accepte qu'ETS Global sera susceptible de signaler tout manquement aux principes de la Charte de Déontologie à France Compétences.

A BREST, le 20/1/22



Signature

Cachet de l'entreprise avec n° Siret

S.A.S Rond Point Anglais
"ENGLISH APART"
au capital social de 32 014,29 €
Siège social : 8, rue Jean Le Gall - 29200 BREST
RCS : Brest n° 349 871 954 00021
FC n° 53290117629 - APE8559A